



## BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

### LE MOT DU MAIRE

Dans quelques jours nous commémorerons le 63<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice du 8 Mai 1945, qui mit fin à un horrible conflit.

Cinquante millions d'hommes et de femmes ont fait le sacrifice de leur vie. Il est de notre devoir de leur exprimer, par notre présence nombreuse, toute notre gratitude.



Je sais, il y a toujours les excuses habituelles du genre : "Je n'ai pas le temps cette année"... où "J'irai l'année prochaine", mais

- EUX ils ont eu le temps pour nous!
- EUX ils ont laissé leur vie pour nous !

Faisons un effort et soyons là pour les remercier de leur suprême sacrifice.

Je compte sur vous pour leur rendre l'hommage qu'ILS méritent

Le Maire, Gérard DUFOUR

### Compte rendu du second Conseil Municipal du Mardi 22 Avril 2008

#### Délibérations :

Election d'un second suppléant pour le SIER (Syndicat Inter Communal de l'Energie) : a été désigné Jacky WALLET

Présentation et adoption du Budget Primitif 2008. : Adopté à l'unanimité

Budget Primitif 2008	
Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
328 194 €	328 194 €
Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
124 500 €	124 500 €



Vote du taux des 4 Taxes : adopté à la majorité.

**Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive le taux des 4 taxes est maintenu.**

Néanmoins cette stagnation ne pourra, très certainement pas durer si nous voulons continuer à nous développer. Disons qu'à l'image de la CCALM (qui a augmenté ses taux) nous faisons une pause, et que celle-ci ne devrait pas se perpétuer l'année prochaine, sous peine de voir notre commune devenir un lieu de résidence « non attirant ».

Taux d'imposition	Année 2008	Moyenne départementale
Taxe d'Habitation	9,81 %	15,10 %
Foncier Bâti	10,06 %	23,94 %
Foncier Non bâti	26,07 %	38,06 %
Taxe Professionnelle	8,40 %	

## Points abordés :

### Nouveaux Horaires de permanence de la Mairie

A dater du 1<sup>er</sup> Juin 2008, le secrétariat sera à votre disposition aux jours et heures ci après.

- les Mardi de 17 à 19 H 00 (Présence du Maire ou de l'un de ses adjoints).
- les Jeudi de 14 à 16 H 00

En dehors des heures d'ouverture il vous sera possible de prendre rendez vous avec le Maire ou l'un de ses adjoints en téléphonant au secrétariat).

Nous augmentons donc le temps d'ouverture de manière à être d'avantage à votre service.

### Point sur la représentation des élus au sein des différentes compétences de la CCALM.

- **Aménagement de l'espace** : Patrick GAUDRILLER, Didier HERLY, François PILLON.
- **Développement économique** : Patrick GAUDRILLER
- **Environnement** : Patrick GAUDRILLER, Sylvain DELIENS, François PILLON
- **Voirie** : Sylvain DELIENS, Jacky WALLET
- **Aide sociale** : Colette CHAVERON
- **Communication** : Didier HERLY et Jacky WALLET
- **Administration générale et gendarmerie** : Gérard DUFOUR
- **Animations socioculturelles et sportives** : Sylvain DELIENS

### Désignation de représentants à la commission des impôts directs (CCID)

De nouveau nous faisons appel à la population...Il manque des représentants (la commission se réunit...Une fois par an).Il nous faut au minium 6 membres titulaires désignés comme commissaires. (Voir les conditions dans le précédent bulletin).

#### Rappel du rôle de la commission :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du CGI), détermine la surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI), et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du même code) ;
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510) ;
- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R198-3 du Livre des procédures fiscales).

En ce qui concerne les commissions internes à la commune ouvertes aux habitants là aussi, n'hésitez pas à venir nous rejoindre...Votre participation sera le témoignage de votre intérêt au développement de votre « environnement communal ».

Merci par avance de l'intérêt que vous porterez ainsi à votre commune.

Ces commissions se réuniront une toute première fois avant la fin du 1<sup>er</sup> Semestre 2008. Ensuite elles se réunissent sur convocation de l'adjoint responsable (2 à 3 fois pas an au grand maximum).

Jeunes de notre commune n'hésitez pas, vous aussi à vous y inscrire...C'est le meilleur moyen démocratique de vous « faire entendre » et d'être ainsi compris sans aucun doute !

### Location de la Salle des Fêtes

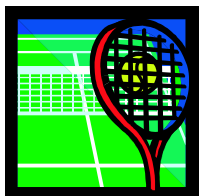
Le règlement a été réactualisé et il est donc applicable pour les futures réservations à dater du 22 Avril. 2008. Il est consultable sur le site Internet de la commune et en Mairie. Les tarifs ont évolué.et sont applicables pour toutes nouvelles réservations faites après le 22 Avril 2008 (Tarifs approuvés lors du Conseil). Pour tout renseignement ou réservation veuillez contacter : Didier HERLY (en cas d'absence Catherine DRODE ou Colette CHAVERON).

Aucune réservation (sauf cas très particulier) ne sera prise pour les 4 derniers mois de l'année avant la réunion des associations à la fin du mois d'août ou début septembre.

## La Roulotte « buvette » des associations.

Cette roulotte fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps...Aussi il a été décidé de modifier la convention existante.

Les 4 associations concernées (le Moto Club Domédardien (!), le Club des Aînés, le Comité des Fêtes, et l'Association Sportive de Football de Domart) devront se réunir afin de décider du devenir de ce matériel. Elles feront part de leur décision à la commission « vie associative ».



### Court de Tennis

La clôture complète de ce court menace de s'écrouler (sa construction date de plus de 20 ans).

Des devis sont en cours...Pour des raisons de sécurité une décision devrait être prise dans les prochaines semaines (Coût estimé entre 9 000 et 11 000 €).

Il s'agit d'un bien communal...La totalité du terrain a été financé par l'association du Tennis pendant de longues, très longues années.

Les cours de Tennis gratuits devraient en principe reprendre le Samedi 17 Mai à 10 H00. Les intéressés seront bien entendu avisés dès que le moniteur aura confirmé sa disponibilité.

### Désignation d'un(e) représentant(e) à l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales).

Un(e) délégué(e) sera très prochainement désigné par le Conseil Municipal.

Local pêche : l'association « Ches Pécheux d'Zentailles » est à la recherche d'un local pour entreposer du matériel...Là aussi la commission « Bâtiment » va réfléchir à ce sujet.

### Point sur la rencontre avec les habitants du « lotissement de la rue d'Amiens »

Un rappel concernant leurs obligations vis-à-vis du PLU (Plan Local d'Urbanisme) leur a été communiqué.

Les travaux de voirie sont bien à la charge du lotisseur, le conseil municipal propose d'aider les propriétaires dans leur requête auprès de celui-ci.



### Assemblée Générale du Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a tenu son assemblée annuelle le Vendredi 25 Avril à 20h30.

Le bilan financier est assez positif, mais le bilan moral, lui, n'est pas à la hauteur des attentes de l'association !

Une nouvelle preuve est faite s'il en fallait encore une, qu'un village qui se veut dynamique, voit ce dynamisme reposer sur la seule énergie d'une très faible quantité de bénévoles, que l'on retrouve d'ailleurs à la tête des différentes associations le plus souvent par passion. La passion de se rendre utile et de donner son temps pour satisfaire ... «Les autres» !

Combien de temps d'ailleurs cette passion va-t-elle encore durer. La question est posée !!

En attendant des jours meilleurs « peut être », ces mêmes bénévoles repartent de l'avant...

Martine HERLY, la nouvelle Présidente, sait la tâche qui l'attend...Mais elle sait aussi, qu'elle peut compter sur ce petit groupe (4 conseillers : Catherine DRODE, François PILLON, Sylvain DELIENS, Jacky WALLET et un habitant de la commune Jean GOUX), aidé par une petite partie de la population qui a bien compris que pour vivre en communauté...Il faut partager et donner de soi même.

ILS vous attendent à la fête du village le 25 mai prochain et si vous souhaitez vous investir, vous pouvez participer à la réunion de préparation le **Mercredi 07 Mai à 20h15** à la mairie.

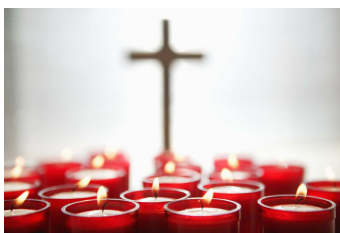


### Rappel nuisances :

Avec les beaux jours qui reviennent l'utilisation des tondeuses à gazon et autres outils bruyants n'est tolérée que **de 10 H 00 à 12 H 00 les dimanches**

Merci donc de respecter vos voisins...Il y a bien d'autres occasions, beaucoup plus favorables, pour les rencontrer !

## Cérémonie du 08 Mai 1945



A l'occasion du 63<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne, une remise de gerbe sera faite, suivie d'un vin d'honneur à la mairie. (Une invitation communale vous parviendra d'ici peu..).

Pour rappel : **Le 8 mai a été déclaré jour férié** de commémoration en France le 20 mars 1953.

Le président Charles de Gaulle supprime le caractère férié de ce jour par le décret du 11 avril 1959.

Pour se placer dans une logique de réconciliation avec l'Allemagne, le président Valéry Giscard d'Estaing supprime également la commémoration de la victoire alliée en 1945.

C'est le président François Mitterrand qui rétablira à la fois cette commémoration et ce jour férié le 1er juin 1981.

## La CCALM communiquait dans son dernier bulletin Flash de Janvier 2008

### « **Ça ne pousse pas sur les routes !** »



Malheureusement, certains n'hésitent pas à labourer si près de la route, qu'à terme, c'est la structure même de la chaussée qui en sera déstabilisée. Nous avons constaté des sillons de labour (ou "raies ouvertes") à moins de 40 cm de la bande de roulement de la chaussée. Un danger évident pour l'automobiliste et une crainte pour la structure inférieure de la route.

Une réflexion est aussi à mener dans l'agencement des semis, afin d'éviter qu'une trop grande quantité d'eau des champs se répande sur les chaussées et ravine les accotements, en environnement vallonneux.

Nous ne doutons pas que chacun y mettra du sien. »

**Il semblerait que notre territoire ne soit pas épargné lui aussi !**